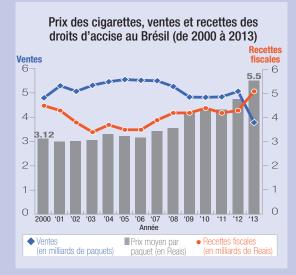
# **TAXATION DU TABAC: HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE**

# **BRÉSIL**

#### **ARTICLE 6 DE LA CCLAT**

Les mesures financières et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac... Les Parties sont... tenues d'adopter et de maintenir des politiques financières et fiscales destinées à contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac.

Au Brésil, entre 2006 et 2013, le prix réel moyen des cigarettes a augmenté de 74 % suite à une majoration de 116 % du droit d'accise réel par paquet. Sur la même période, les ventes de cigarettes ont chuté de 32 %. Malgré ce recul des ventes, les recettes publiques résultant du droit d'accise réel ont augmenté de 48 %.



Pour réduire la consommation de tabac, la méthode la plus efficace est d'augmenter le prix des produits du tabac par le biais d'une majoration des taxes sur ces produits. Des prix plus élevés encouragent les fumeurs à s'arrêter, dissuadent les consommateurs potentiels de commencer et réduisent la quantité de tabac consommée par les fumeurs invétérés.

#### Sources

- Ministerio da Saúde. Vigilância de fatores de risco e proteção para doenças crônicas por inquérito telefônico [Ministry of Health: Surveillance of risk and protective factors for chronic diseases via telephone survey]
- Receita Federal do Brasil. average excise amount per pack and tobacco excise collection, domestic sales.
- National Institute of Statistics. Average price per pack, monthly price information

#### Le tabagisme

En 2006, 15,7 % des adultes fumaient. En 2013, la prévalence du tabagisme avait déjà chuté de plus de 4 points, à 11,3 %.

#### La structure fiscale

En 2012, le Brésil a décidé de soumettre les produits du tabac à un droit d'accise consistant en deux taxes spécifiques et une taxe ad valorem. La

loi impose une majoration annuelle des taxes supérieure à l'inflation prévue. En 2015, les taxes spécifiques seront fusionnées en une unique taxe spécifique uniforme. Une augmentation de la taxe ad valorem est appliquée chaque année. Les entreprises peuvent opter pour le paiement d'une taxe ad valorem correspondant à 45 % du prix de vente au détail, toutefois, la plupart optent pour le régime mixte.

### Le changement fiscal

Entre 2000 à 2006, un système de taxe spécifique à plusieurs niveaux était en place et soumis à une hausse inférieure à l'inflation. Sous ce régime, les recettes fiscales ont diminué. Entre 2007 et 2011, les taxes ont été majorées plus souvent et à un taux supérieur à celui de l'inflation, ce qui a permis d'augmenter les recettes publiques y relatives. En 2012, la politique fiscale a évolué vers le système mixte actuel.

#### La réaction de l'industrie du tabac

L'industrie du tabac ne cesse de brandir les taux élevés du commerce illicite des produits du tabac (de 27 % à 30 %) pour justifier son opposition à la majoration des taxes, clamant que cette hausse est susceptible de creuser la différence de prix entre les

cigarettes soumises à la taxe payée et les cigarettes illicites et de favoriser ainsi une augmentation du commerce illicite. Toutefois, la stratégie tarifaire de l'industrie ne reflète pas cette préoccupation. Au début des années 2000, la diminution des droits d'accise réels n'a pas été répercutée totalement sur les prix de vente au détail par l'industrie, qui a préféré maintenir le prix des cigarettes et la différence de prix avec les cigarettes illicites. En 2009, après une seconde vague de majoration des taxes, l'industrie a appliqué une augmentation du prix de vente des cigarettes bien supérieure à celle des taxes, faisant ainsi preuve de bien peu de considération vis-à-vis de la différence de prix entre les cigarettes licites et illicites.

#### L'impact de la majoration des taxes

#### Taxe et prix

Au début des années 2000, le droit d'accise sur le tabac représentait une faible part, décroissante, des prix de vente au détail des produits du tabac, passée de 30,2 % en 2000 à 19,7 % en 2006. Après 2006, le droit d'accise appliqué sur le prix de vente au détail du tabac a augmenté, atteignant 24,4 % en 2013. Il existe au Brésil d'autres taxes indirectes importantes sur le tabac. Les taxes sur le tabac représentaient au total 55,6 % du prix de vente au détail en 2006. Ce chiffre est passé à 60,4 % en 2013. Le prix moyen d'un paquet de 20 cigarettes est passé de 2,19 Reais en 2006 à 5,5 Reais en 2013.

#### Les ventes

Les ventes de cigarettes ont chuté de

5,56 milliards de paquets en 2006 à 3,8 milliards en 2013.

#### Diminution du nombre de fumeurs

Au Brésil, le nombre de fumeurs a baissé, passant de 21,35 millions en 2006 à 17,10 millions en 2013. Cette diminution de la prévalence coïncide avec la baisse des ventes des cigarettes licites par adulte. Les fumeurs arrêtent de fumer ou réduisent leur consommation quotidienne au lieu de se tourner vers l'achat de cigarettes illicites.

## Les recettes publiques

Entre 2006 et 2013, les recettes publiques générées par les taxes sur le tabac ont augmenté de 3,5 milliards de Reais à 5,1 milliards de Reais, en valeur constante de 2013, soit de 48 %, et ce malgré le recul des ventes.